

"Les lycées disposeront en janvier de tous les éléments pour préparer la rentrée 2019", assure J-M. Huart (Dgesco)

10-12 minutes

"Il est normal que les académies ne soient pas toutes exactement prêtes au même moment" pour établir la carte des enseignements de spécialité des lycées pour la rentrée 2019, déclare, le 4 décembre 2018 à AEF info, le Dgesco Jean-Marc Huart. Après la publication de l'ensemble des textes d'application de la réforme et la notification des dotations aux EPLE, il assure que "les établissements disposeront en janvier de tous les éléments permettant l'organisation de la rentrée 2019". Accompagné de sa nouvelle chef de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, Rachel-Marie Pradeilles-Duval, le Dgesco s'exprime sur les modalités de mise en œuvre de la réforme du lycée et sur l'orientation des lycéens. "Le choix des enseignements de spécialité n'enferme pas les élèves", souligne le Dgesco qui évoque aussi la réforme de la voie professionnelle et l'avenir de l'Onisep.



Jean-Marc Huart, Dgesco MEN

AEF info : Quels sont les textes d'application de la réforme du lycée et du baccalauréat encore en attente ?

Jean-Marc Huart : Quelques textes doivent encore être publiés : un sur les sections internationales et sections européennes ([lire sur AEF info](#)) et d'autres sur les baccalauréats binationaux. Autres documents en attente : les programmes de seconde et première. Ils

ont fait l'objet de concertations avec les organisations syndicales et auprès des professeurs de lycée qui le souhaitent entre le 5 et le 30 novembre ([lire sur AEF info](#)). Ils sont donc largement connus et nous préparons la version définitive qui sera présentée en CSL mi-décembre puis en CSE le 18 et 19 décembre. Les programmes seront publiés début 2019. Avec ces textes, les établissements disposeront de tous les éléments pour préparer la rentrée.

AEF info : Concernant la préparation des cartes des enseignements de spécialité que proposeront les lycées à la rentrée 2019, les académies semblent avancer à des rythmes différents. Certaines comme Lille ont déjà arrêté leur schéma, d'autres sont en cours d'élaboration. Comment expliquer ces différences d'une académie à l'autre ?

Jean-Marc Huart : Nous sommes dans un système où les académies ont leur propre organisation, il est donc normal qu'elles ne soient pas toutes exactement prêtes au même moment. Cela dépend de la manière dont elles ont organisé la concertation avec les établissements. Globalement, les académies ont bien avancé. Le ministre a demandé que toutes les cartes des formations soient connues des établissements, des élèves et des professeurs avant les vacances de fin d'année afin que les élèves et les familles puissent commencer à réfléchir aux différents choix pendant la coupure de Noël et avant les semaines de l'orientation qui se tiendront entre janvier et février dans les établissements.

AEF info : A quelle date les établissements connaîtront-ils leurs moyens pour la rentrée 2019 ?

Jean-Marc Huart : Après le vote du budget 2019 de l'enseignement scolaire, il y aura un Comité technique ministériel le 19 décembre qui statuera sur la répartition des moyens entre les académies. Dès janvier, les établissements connaîtront leurs dotations. Le fait de connaître les moyens après avoir défini leur carte de formation ne pose aucune difficulté, car les chefs d'établissement peuvent anticiper en fonction de leur dotation de l'année précédente, les attributions de moyens variant peu d'une année sur l'autre. En outre, les spécialités proposées par un établissement tiennent déjà compte des ressources humaines disponibles. Dès janvier, les établissements disposeront donc de tous les éléments permettant l'organisation de la rentrée 2019.

AEF info : Certains syndicats s'inquiètent de la répartition des nouvelles spécialités entre enseignants de diverses disciplines ([lire sur AEF info](#)). Que leur répondez-vous ?

Jean-Marc Huart : En effet, c'est un point de discussion avec les organisations syndicales.

AEF info : Comment se déroulera la procédure quand un élève veut changer de spécialité entre la 1^{re} et la Terminale ? Quelles seront les modalités également en cas de changement de lycée pour accéder à un enseignement non dispensé dans son propre établissement ?

Jean-Marc Huart : Nous souhaitons, si cela se produit, qu'il puisse

y avoir de la souplesse pour les élèves, qui doivent pouvoir modifier leur choix et bénéficier dans ce cas d'un accompagnement spécifique. C'est important qu'un élève sache qu'il peut se tromper et qu'il aura la possibilité de réviser ses choix.

La procédure sera la même qu'actuellement en cas de changement d'établissement pour des enseignements spécifiques, langues rares ou options : une procédure d'admission spécifique est définie au niveau académique. L'admission dépendra des critères déterminés selon les caractéristiques de l'enseignement. Un choix interne à l'établissement fréquenté devra être envisagé en cas de non-admission.

AEF info : Le choix des familles sur les spécialités va dépendre notamment des attendus de l'enseignement supérieur. Comment les articuler avec les enseignements proposés au lycée ?

Jean-Marc Huart : Il n'est pas question d'une quelconque adéquation entre les deux. Les élèves disposent d'un grand nombre de combinaisons d'enseignements de spécialité au lycée qui permettent de choisir une même filière de l'enseignement supérieur et chaque combinaison permet d'aller dans plusieurs filières de l'enseignement supérieur. Le choix des enseignements de spécialité n'enferme donc pas les élèves.



Rachel-Marie Pradeilles-Duval

| *DR*

AEF info : Pourtant certaines filières comme médecine par exemple ont déjà exprimé la nécessité, pour les candidats, d'avoir suivi l'enseignement de spécialité SVT pour intégrer.

Rachel-Marie Pradeilles-Duval : Pour les formations supérieures du soin, il y a une grande variété de parcours au lycée pour pouvoir y entrer. L'enjeu principal de la réforme du lycée est d'accompagner au mieux les élèves qui, dès la 2nde, ont déjà un projet professionnel mais aussi de permettre à ceux qui ne sont pas fixés

sur leur orientation post-bac de pouvoir avancer progressivement. L'objectif est aussi de préparer le plus tôt possible les lycéens à leur orientation pour ne pas qu'ils soient démunis au moment de Parcoursup. On le constate d'ailleurs dans les salons d'orientation : les visiteurs sont de plus en plus jeunes car ils se préparent plus en amont à leur orientation.

AEF info : Concernant l'accompagnement des élèves pour leur orientation, comment se passe la mise en œuvre des 54 heures instaurées cette année pour les 2nde ?

Jean-Marc Huart : Notre objectif est le développement de l'accompagnement des élèves afin que les parcours se construisent progressivement. Les lycées disposent de ressources permettant un accompagnement plus individualisé que nous actualisons régulièrement. Nous venons par ailleurs de lancer une enquête auprès des établissements pour faire un bilan.

AEF info : L'orientation post-bac des bacheliers professionnels reste problématique. Comment mieux les accompagner ?

Jean-Marc Huart : Il faut souligner qu'il y a eu plus d'affectations post-bac de bacheliers professionnels cette année que l'an dernier : 15 028 candidats en plus qu'en 2017 ont reçu une proposition d'admission STS, ce qui se traduit par 8 368 bacheliers professionnels en plus ayant accepté une proposition d'admission en STS. La réforme de la voie professionnelle va améliorer leur accompagnement : les élèves auront 90 heures en seconde pour l'accompagnement et les élèves de terminale auront des modules différenciés pour ceux qui veulent entrer dans la vie professionnelle et ceux qui veulent poursuivre dans l'enseignement supérieur.

AEF info : Certains représentants de chefs d'établissement estiment qu'ils manquent d'information pour préparer la réforme de la voie professionnelle ([lire sur AEF info](#))

Jean-Marc Huart : Comme pour la réforme du lycée général et technologique, nous avons multiplié la communication et les explications sur la transformation de la voie professionnelle. Actuellement, les chefs d'établissement disposent de tous les éléments permettant de préparer la rentrée 2019. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

L'ensemble des textes réglementaires sont quasiment tous connus : les trois familles de métiers de la classe de 2nde, le cahier des charges des campus d'excellence et les grilles horaires.

AEF info : Ces grilles horaires sont mal reçues par des syndicats enseignants de la voie professionnelle ([lire sur AEF info](#)). Comment les avez-vous conçues ?

Jean-Marc Huart : Les grilles précédentes pour les élèves de terminale de la voie professionnelles étaient équivalentes à la durée légale du travail, soit 7 heures par jour ! Or les élèves ont besoin de travailler chez eux, de faire du sport ou toutes autres activités...

Rachel-Marie Pradeilles-Duval : Avec ces nouvelles grilles horaires, l'idée est de favoriser une approche qualitative des enseignements et des apprentissages, en permettant la constitution des groupes à effectifs réduits et la co-intervention enseignante. Les enseignements généraux, qui ne pouvaient pas être dédoublés, vont pouvoir l'être grâce aux nouvelles grilles.

Quel avenir pour l'onisep et ses délégations ?

Interrogé par AEF info sur l'avenir de l'Onisep et des Dronisep suite aux transferts de compétences instaurés par la loi Avenir professionnel ([lire sur AEF info](#)), le Dgesco précise qu'environ **95 postes** de Dronisep resteront rattachés à l'Onisep et le reste des effectifs seront transférés aux régions. Il assure qu'avec cette réforme, "l'Onisep est réaffirmé comme organisme national d'orientation". "Les personnels de l'office sont actuellement reçus et leur accompagnement sera prioritaire".